



Lyon, le 26 janvier 2012

COMMUNIQUE

MODIFICATION DES MOYENS ALLOUÉS AU CONTRAT DE LIQUIDITE

Conformément au contrat de liquidité signé le 18 décembre 2009 par SIPAREX CROISSANCE avec la société de Bourse PORTZAMPARC, et en vertu de l'article 12 du contrat, les moyens suivants ont été retirés en date du 26 janvier 2012 :

- 75.000,00 euros

Lors du dernier bilan semestriel, à la date du 31 décembre 2011, il est rappelé que les moyens suivants figuraient au contrat :

- 4 948 titres SIPAREX CROISSANCE,
- 112 968,57 €.

